

PROJET À 735 KV DE LA CHAMOUCOUANE–BOUT-DE-L'ÎLE

Les requêtes de l'audience publique

Cote	Requête
CR3.1	Hydro-Québec
CR3.2	Citoyens Sous Haute-Tension
CR3.3	M. Yvon Arbour
CR3.4	Conseil régional de l'environnement de Lanaudière
CR3.5	M. André Dallaire
CR3.6	Municipalité de Rawdon
CR3.7	M. Pierre Cyr
CR3.8	Fondation Rivières
CR3.9	M. Louis-Philippe Cardinal

Le 19 septembre 2014

Monsieur David Heurtel
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte
contre les changements climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Bureau du président
Place Dupuis, Tour 1, 20^e étage
855, rue Sainte-Catherine Est
Montréal (Québec) H2L 4P5

Tél. : (514) 840-4150
C. élec. : laporte.real@hydro.qc

V/réf.: 3211-11-105

Objet : Projet à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île
Demande d'audience publique

Monsieur le Ministre,

La présente vise à donner suite à la vôtre du 28 août dernier dans laquelle vous annoncez que la période d'information et de consultation publiques relative au projet cité en objet débutait hier.

Ce projet, qui vise notamment à effectuer un renforcement optimal du réseau et à en assurer la fiabilité et la disponibilité, revêt une importance capitale pour Hydro-Québec. Cela étant dit, au-delà des enjeux stratégiques pour l'entreprise, nous sommes pleinement conscients des préoccupations légitimes soulevées auprès des milieux touchés par un projet de cette envergure. Dans ce contexte, compte tenu des changements annoncés dernièrement au projet par l'ajout d'une variante et dans le but de maintenir un climat de transparence et de partenariat avec le milieu d'accueil, nous vous demandons de mandater le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement afin qu'il tienne une audience publique au plus tôt après la fin de la période d'information et de consultation.

Nous vous remercions de l'attention accordée à la présente et vous prions d'agréer, monsieur le Ministre, nos plus cordiales salutations.


Réal Laporte
Président d'Hydro-Québec Équipement et services partagés
RL/lb

c.c. M. Pierre Arcand, ministre, MERN
Mme Marie-Josée Lizotte, directrice des évaluations environnementales, MDDELCC
Mme Marie-José Nadeau, vice-présidente exécutive Affaires corporatives et secrétaire générale, HQ
M. Guy Côté, directeur principal Projets de transport et construction, HQ

Rawdon, le 29 octobre 2014

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques
a/s Monsieur David Heurtel, ministre
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique sur le Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane—Bout-de-l'Île, du
Saguenay–Lac-St-Jean à Montréal (le « projet »)

Monsieur le Ministre,

Citoyens Sous Haute-Tension (« CSHT ») est un organisme à but non lucratif, ayant plus de 100 membres à son actif, qui a pour mandat de défendre et de promouvoir les intérêts des citoyens de la région de Lanaudière et d'autres régions quant au maintien de la qualité de leur environnement et au développement de leur économie locale.

Nous continuons nos actions de représentation des citoyens auprès des autorités et de sensibilisation des citoyens à leurs droits, obligations et responsabilités.

Tous nos efforts sont regroupés pour faire en sorte que les régions ne deviennent pas l'autoroute des lignes de transport d'électricité à très haute tension implantées par notre société d'État, Hydro-Québec, sans avoir les justifications réelles d'un tel projet.

Citoyens Sous Haute-Tension étudie le projet depuis le printemps 2012. Dans la lecture de tous les documents accessibles d'Hydro-Québec, que ce soit sur les réseaux de distribution, la production ou le transport, nous avons trouvé quelques lacunes au niveau des données que la société d'État veut bien nous dévoiler.

Hydro-Québec TransÉnergie propose en ce moment dans le cadre du projet deux solutions qui sont comparables au niveau de la fiabilité et de la robustesse, mais qui ne se comparent pas du point de vue des trois critères que doit respecter le promoteur dans ce projet, soit l'efficacité économique, l'acceptabilité environnementale et l'acceptabilité sociale. La solution qui consiste à installer des compensateurs série dans certains postes existants est celle qui répond à ces trois critères.

En quoi ce projet peut-il affecter l'organisme Citoyens Sous Haute-Tension?

Le projet en soi touche personnellement les membres de CSHT et les non-membres en raison de la destruction d'une de nos richesses, soit notre forêt de la Matawinie. En plus de détruire sur des kilomètres nos forêts et nos érablières, ce projet détruira la beauté de nos lacs et nos paysages, richesses naturelles qui constituent un atout économique et touristique majeur de la région lanauoise.

Le projet à l'étude inquiète la population en raison des effets néfastes que pourrait engendrer une ligne à très haute tension sur leur santé et sur celle des animaux d'élevage. Des zones de pisciculture seront aussi touchées par ce projet. Il est aussi normal et naturel de vouloir conserver nos terres protégées pour une agriculture propre et saine pour une alimentation saine. Les terres agricoles de Lanaudière sont parmi les plus fertiles du Québec. Il est impératif de protéger les terres agricoles de la ceinture métropolitaine afin d'accroître l'autonomie alimentaire du Québec. De plus, Lanaudière est la quatrième région en importance au Québec pour l'agrotourisme, fruit des longs et patients efforts d'agriculteurs pour développer ce secteur important.

Dans le Dossier 3211-11-105, qui a pour titre « Directive pour le projet de ligne à 735 kV reliant le poste de la Chamouchouane au poste du Bout-de-l'Île »¹, nous retrouvons cet article :

1.3 Solutions de rechange au projet

L'étude d'impact décrit sommairement les différentes options de réalisation du projet, en considérant l'éventualité de sa non-réalisation ou de son report et, le cas échéant, toute solution proposée lors des consultations préliminaires effectuées par l'initiateur. Les solutions de rechange au projet proposé pourraient être d'autres façons de transporter l'énergie disponible (choix de tension par exemple) ou encore des alternatives à la variante de réseau retenue.² [nous soulignons]

Dans les solutions de rechange au projet, le promoteur a décrit dans un autre forum qu'est la Régie de l'énergie du Québec qu'il pouvait avoir deux (2) solutions pour atteindre l'objectif du projet. Les solutions proposées sont, d'une part, la construction d'une nouvelle ligne à 735 kV d'une longueur de quelque 400 kilomètres ou, d'autre part, l'installation de neuf (9) plateformes de compensation série, le remplacement des systèmes de protection de lignes à 735 kV dans quinze postes et le remplacement des systèmes de protection de neuf lignes à 735 kV³. Tout ceci dans un seul but, qui vise l'évolution du réseau de transport d'énergie électrique, régie par les ajouts d'équipements qui doivent être effectués afin d'intégrer de nouvelles sources de production, de nouvelles interconnexions et de nouveaux contrats de service de transport. Aussi cela permet de répondre à la croissance de la demande d'électricité, de renforcer l'alimentation des grands centres de consommation, de réduire les pertes d'énergie sur le réseau et d'améliorer la flexibilité d'exploitation du réseau.

Pourquoi CSHT s'intéresse-t-il particulièrement à l'autre solution, celle de l'installation des compensateurs série? Parce que les impacts de cette solution, sur les plans de l'acceptabilité sociale et environnementale, sont nuls. Aucun citoyen ne manifesterait de résistance à cette solution puisqu'elle n'aurait aucun impact environnemental, n'exigerait aucun déboisement sur les 400 kilomètres, et la santé humaine ne serait pas minée par l'inquiétude.

Pour toutes les raisons exposées ci-dessus, Citoyens Sous Haute-Tension demande une audience publique sur le projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane–Bout-de-l'Île afin de faire connaître ses préoccupations face à ce projet annoncé par Hydro-Québec TransÉnergie.

Nous désirons également porter à votre attention notre préoccupation concernant l'égalité d'accès à l'information en ce qui concerne le processus du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (« BAPE »). Une première séance d'information du BAPE sur le projet devait avoir lieu à Rawdon le 7 octobre 2014. Elle a dû être annulée parce que le local prévu était trop petit pour accueillir tous les participants. À la demande de Citoyens Sous Haute-Tension, Madame Karine Lavoie du BAPE a accepté d'organiser à Rawdon une autre séance d'information, qui a eu lieu le 28 octobre 2014. Elle nous a assuré que les personnes invitées par lettre à la séance d'information du 7 octobre

¹ http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/ligne_chamouchouane_bout-de-lile/documents/PR2.pdf

² Ibid., page 8

³ http://publicsde.regie-energie.qc.ca/projets/261/DocPrj/R-3887-2014-B-0018-DemAmend-PieceRev-2014_07_25.pdf, pages 26 à 33

avaient été informées par lettre, postée le 10 octobre, de la tenue de la séance d'information du 28 octobre. Or il s'avère qu'aucune des personnes intéressées n'a reçu cette deuxième lettre. Nous estimons qu'il s'agit là d'un manquement du BAPE à informer convenablement les citoyenNEs de la tenue des séances d'information. Certaines personnes habitant le nord de Lanaudière avaient fait plus d'une heure de route pour assister à la séance d'information du 7 octobre et n'étaient pas présentes à la séance d'information du 28 octobre. De plus, CSHT a demandé un report de l'échéance du 3 novembre pour le dépôt d'une demande d'audience étant donné la date tardive de la séance d'information de Rawdon. La demande de report de l'échéance a été refusée parce que « le processus de 45 jours était déjà enclenché », nous a-t-on répondu hier soir. Pourtant le report de la séance d'information de Rawdon est attribuable à une erreur d'estimation du personnel du BAPE quant au nombre de participants; de plus, toutes les personnes concernées n'ont pas eu l'occasion d'assister à la séance d'information parce que le BAPE ne les a pas informées du report de celle-ci. Un avis public annonçant le report de la séance d'information a été publié dans l'Action, le journal régional de Joliette, le 15 octobre 2014, mais il faut savoir que cet hebdomadaire n'est pas distribué dans tous les villages du nord de Lanaudière. Ce sont des lacunes qui nous préoccupent et que nous voulions porter à votre attention.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée.

Chantal Lapointe
Présidente
Citoyens Sous Haute-Tension
3742, chemin de Kildare
Rawdon (Québec)
J0K 1S0

Téléphone : 450-834-8859
Courriel : communicationcsht@outlook.com

St-Cuthbert, le 29 octobre 2014

Monsieur le Ministre,

**Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane—Bout-de-l'Île,
du Saguenay—Lac-St-Jean à Montréal**

J'ai pu assister hier soir, à Rawdon, à une soirée d'information tenu par le Bape sur le projet de ligne à 735 kV reliant le poste Chamouchouane à la boucle métropolitaine.

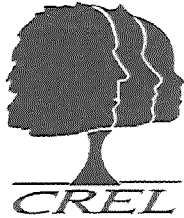
En tant que retraité d'Hydro-Québec, je considère que la présentation du projet par le promoteur manque totalement de réalisme.

D'autres solutions plus acceptables sur le plan environnemental et social doivent être pris en considération.

Pour ces raisons, je vous fais une demande pour une audience publique qui, je l'espère, ramènera Hydro-Québec dans une voie qui prend en compte les préoccupations des citoyens touchés par ce projet.

Meilleures salutations, Yvon Arbour

Une copie de cette lettre sera transmise à Mme Karine Lavoie du BAPE.



Cabinet du ministre

05 NOV. 2014

MDDEP

313

CR3.4

Projet à 735 kV de la Chamouchouane—
Bout-de-l'Île

6212-09-066

Joliette, le 29 octobre 2014

Cabinet du ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements
climatiques
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet: Demande d'audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur
l'environnement - Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane—Bout-de-
l'Île, du Saguenay—Lac-St-Jean à Montréal**

Monsieur le ministre,

Suite à la période d'information et de consultation du dossier par le public du projet cité en
rubrique, le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) sollicite par la présente la tenue
d'audiences publiques par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur ce projet.

Depuis 1991, le Conseil régional de l'environnement de Lanaudière (CREL) regroupe des
organismes et des individus préoccupés par la protection et la mise en valeur de l'environnement et
par la promotion du développement durable dans la région de Lanaudière. Constitué d'environ 110
membres, le CREL se veut le défenseur du droit de la population à un environnement sain. Pour ce
faire, il plaide pour la conservation de l'intégrité du milieu naturel et il propose des projets, des
moyens d'action et des stratégies pour aider à solutionner les problèmes environnementaux.

Ayant pris connaissance du projet, le CREL estime que celui-ci aura des impacts importants, tant
en ce qui concerne le milieu naturel que le milieu habité. En tant qu'organisme conseil en
environnement auprès de la population et des décideurs municipaux et socio-économiques de
Lanaudière, nous souhaitons que l'opinion des citoyens et de leurs élus soit mieux éclairée sur ce
projet et soit aussi mieux prise en compte.

Nos considérons que la justification de ce projet n'a pas été faite puisque le promoteur n'a indiqué
ni l'ampleur, ni la nature du besoin spécifique auquel ce projet viendrait répondre. De plus, les
alternatives technologiques susceptibles de répondre à ce besoin spécifique ne semblent pas avoir été
évaluées par Hydro-Québec, tant au niveau des coûts qu'au niveau des impacts sociaux ou
environnementaux.

Compte-tenu des surplus de production d'énergie électrique anticipés dans les prochaines années et
compte-tenu des coûts anticipés de la construction de cette ligne dans un contexte budgétaire
gouvernemental difficile, nous estimons dans l'intérêt de la population de Lanaudière qu'un éclairage
particulier soit apporté sur ces questions. Des audiences publiques permettront aussi aux citoyens et
aux groupes intéressés de se prononcer sur les modalités de mise en œuvre de ce projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur général du CREL,

Gilles Côté.

LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE

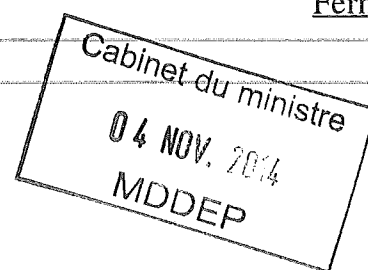
365, rue Saint-Louis C.P. 658, Joliette (Québec) J6E 7N3

Tél. : (450) 756-0186 Fax : (450) 756-6538

Courriel : crel@crelanaudiere.ca

313**CR3.5**ImprimerProjet à 735 kV de la Chamouchouane-
Bout-de-l'ÎleFermer

6212-09-066



De : **André Dallaire**
Envoyé : 30 octobre 2014 08:06:14
À : André Dallaire

Monsieur David Heurtel, Ministre
Ministère du Développement Durable, de l'Environnement
et de la Lutte contre les Changements Climatiques
Édifice Marie-Guyart
675 Blvd René Lévesque Est, 30e étage
Québec, Québec, GIR 5V7

OBJET: DEMANDE D'AUDIENCE ET D'ENQUÊTE PUBLIQUES

Monsieur le Ministre,

Suite à la séance d'information d'Hydro-Québec à laquelle j'ai pu assister, hier soir, à Rawdon, je me dois de me rallier à tous les autres citoyens de Lanaudière qui vous ont fait, ou vont vous faire, une demande pour une audience et enquête publiques, aux fins de sonder la justification d'une ligne 735 kV, imaginée, ou du moins présentée par l'Hydro, comme devant traverser le territoire québécois, à partir du poste Chamouchouane à un autre poste de la Boucle Métropolitaine, soit une balafre sur plus de 400 kilomètres, dans nos paysages québécois.

Ces gens de l'Hydro nous ont présenté hier leur plan comme s'ils avaient l'intention de berner royalement votre Ministère, ou de passer à travers les maillons de votre propre filet, intitulé: " Directive du Ministre", telle que rédigée le 10 novembre 2010: Dossier 3211-11-105. Plus spécialement avec un de leurs allégués dit celui de l'autofinancement d'une telle ligne... sur 50 ans, imaginez donc.

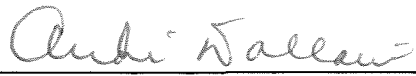
On m'a fait l'honneur d'être reçu comme analyste à la Régie de l'Énergie, la semaine dernière, dans le cadre de l'étude de ce dossier, qui portait le numéro 3887-2014. Chacun des intervenants a pu y réaliser la nature quelque peu invraisemblable d'un tel avantage que serait le type d'autofinancement invoqué par le Transporteur officiel de l'Hydro.

Le discours de ce Transporteur, hier soir, faisait appel à des professions de foi invraisemblables, non seulement au chapitre de l'acceptabilité sociale et bio-physique, mais surtout au chapitre de leur justification économique basée sur une possible revente d'énergie sauvegardée, alors que tout le monde réalise, sauf ce Transporteur lui-même, semble-t-il, que nous nageons actuellement en pleine période de surplus.

Je souhaiterais pousser l'Hydro un peu plus dans les cables sur cette dernière question dite de leur justification économique.

Aussi, solliciterai-je de votre part qu'une audience et enquête publiques soient mises en route à cet effet.

Veuillez accepter, monsieur le Ministre, l'expression de mes meilleures salutations,



André Dallaire

St-Jean-de Matha,



Rawdon

313

CR3.6

Projet à 735 kV de la Chamouchouane–
Bout-de-l'Île

6212-09-066

Rawdon, le 3 novembre 2014

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques
a/s Monsieur David Heurtel, ministre
Édifce Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

**OBJET : Projet à 735 kV de la Chamouchouane – Bout-de-l'Île
Demande d'audience publique**

Monsieur le Ministre,

En tant qu'opposant au projet de ligne 735kV de la Chamouchouane – Bout-de-l'Île, du Saguenay-Lac-St-Jean à Montréal, la Municipalité de Rawdon vous demande la tenue d'une audience publique sur la réalisation de ce projet afin que nous puissions faire valoir nos préoccupations et nos inquiétudes.

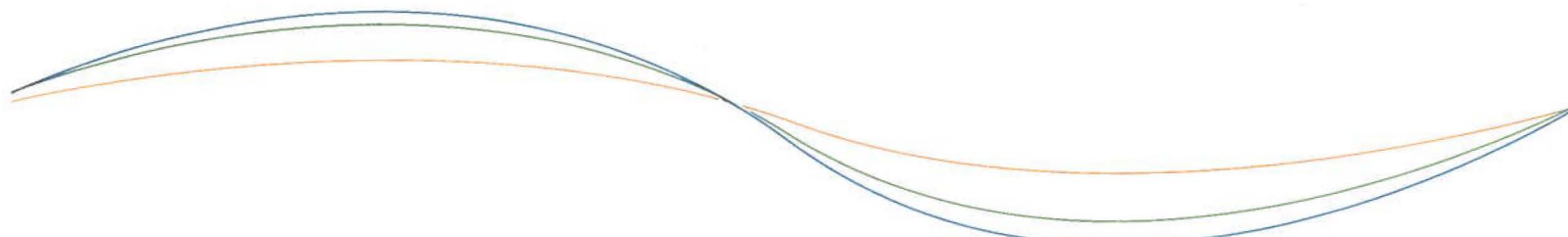
Les nombreuses conséquences néfastes et catastrophiques que comporte ce projet, notamment en ce qui à trait à la protection de notre environnement, de nos terres agricoles, de la santé humaine, ne peuvent nous laissez indifférents face à un tel projet. De plus, celui-ci aura sans le moindre doute un impact désastreux sur la vitalité économique de notre région.

Depuis le dévoilement de ce projet en 2012 par Hydro-Québec, la Municipalité de Rawdon est un participant actif dans ce dossier. En plus d'appuyer les démarches du comité Citoyens Sous Haute-Tension (CSHT), notre organisme municipal fait partie de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, laquelle s'est vue accordée le statut d'intervenante par la Régie de l'énergie en date du 15 juillet 2014.

HÔTEL DE VILLE
3647, rue Queen
Rawdon (Québec) J0K 1S0

Tél.: 450 834-2596
Télec.: 450 834-3031

<http://www.rawdon.ca>



Enfin, nous souhaitons porter à votre attention, copie de la résolution # 14-71, adoptée à l'unanimité par le conseil municipal de Rawdon le 11 février 2014, s'opposant à l'aménagement d'une nouvelle ligne de 735 kV sur son territoire et dans tout Lanaudière en appui à l'organisme Citoyens Sous Haute-Tension. Nous portons également à votre attention à la résolution # 12-401, également adoptée à l'unanimité par les membres du conseil municipal le 13 novembre 2012, manifestant clairement son opposition à ce projet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



M. Bruno Guilbault
Maire



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Rawdon, tenue à 19 h 30, le mardi 11 février 2014 et à laquelle sont présents les conseillères Louise Poirier, Katy Dupuis, Kimberly St Denis et Stéphanie Labelle et les conseillers Raymond Rougeau et Renald Breault, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Bruno Guilbault.

APPUI AU COMITÉ CITOYEN SOUS HAUTE TENSION CONCERNANT LE TRACÉ DE LA LIGNE 735 KV CHAMOUCOUANE-BOUT-DE-L'ÎLE DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec par sa société Hydro-Québec, dans le cadre de sa stratégie de production et de distribution de l'énergie hydro-électrique, entend construire une autoroute de l'électricité en direction de l'île de Montréal et que cette autoroute entraînera des inconvénients aux propriétaires expropriés qui seront indemnisés selon les règles normales;

CONSIDÉRANT QUE Hydro-Québec annonçait avoir besoin de traverser le territoire de Lanaudière, et en particulier la municipalité de Rawdon, pour transporter vers Montréal deux blocs d'énergie, celui du Complexe de La Romaine (1550 MW) et celui du deuxième appel d'offres d'énergie éolienne (2000 MW) de 2005;

CONSIDÉRANT QUE le dernier tracé proposé, se traduisant par un élargissement de l'emprise existante utilisée par Hydro-Québec, traverse un vaste peuplement d'érables en production érablière dans la municipalité de Rawdon;

CONSIDÉRANT QUE Hydro-Québec a déjà sollicité auprès de la Régie de l'Énergie du Québec toutes les autorisations requises pour transporter ces deux blocs d'électricité sur le réseau déjà existant;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de l'Énergie du Québec a déjà accordé toutes les autorisations requises pour que ce total de 3,550 MW puisse être transporté à Montréal en opérant les modifications nécessaires sur des installations déjà en place;

CONSIDÉRANT QUE l'acceptabilité sociale normalement sollicitée en pareille circonstance n'est pas au rendez-vous, avec la pétition qui a réuni plus de 11,000 signatures d'opposition;

CONSIDÉRANT QU'un scénario de nouvelle ligne à 735 kV depuis Chamouchouane causerait des impacts négatifs beaucoup plus importants, au titre de la protection normale de notre environnement, comparaison faite avec l'utilisation des lignes déjà en place;

CONSIDÉRANT les nombreux impacts négatifs potentiels, notamment sur la santé humaine, sur la valeur marchande des propriétés, sur les terres à bois et érablières ainsi que sur le paysage du secteur du chemin Saint-Alphonse et des secteurs Kildare et Riviera.

14-71

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Renald Breault, appuyé par Madame la conseillère Katy Dupuis et unanimement résolu :

Que le conseil s'oppose à l'aménagement d'une nouvelle ligne de 735 kV, projet nommé Chamouchouane-Bout-de-l'Île sur son territoire et dans tout Lanaudière.

Copie certifiée conforme

André B. Boisvert
Directeur général et secrétaire-trésorier
Créé le 2014-02-12 09:47:00

Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Rawdon, tenue à 20 h, le mardi 13 novembre 2012 et à laquelle sont présents les conseillères Louise Poirier et Jacqueline Zara et les conseillers William MacDonald, Raymond Rougeau, Brent Parkinson et Normand Marsan formant quorum sous la présidence de Monsieur Jacques Beauregard, maire.

POSITIONNEMENT DE LA MUNICIPALITÉ DE RAWDON PAR RAPPORT À LA LIGNE 735 KV CHAMOUCOUANE D'HYDRO-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le 16 octobre 2012 Hydro-Québec dévoilait un projet de nouveau tracé pour la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île dans la plaine de la Nouvelle Acadie, appelé « la variante Ouest », ce qui a pris par surprise les élus et citoyens des municipalités concernées, affectés par la variante Ouest;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a en aucun temps rencontré le Conseil Municipal de Rawdon relativement à ses divers projets de la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a pas à ce jour démontré la justification pour la construction d'une nouvelle ligne 735 kV depuis Chamouchouane au Lac-St-Jean;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a pas établi la nécessité d'installer une troisième ligne d'électricité, laquelle briserait l'homogénéité de la région de Lanaudière;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec n'a pas établi la nécessité de la présence d'une troisième ligne d'électricité dans la plaine de la Nouvelle Acadie, composée notamment des territoires de Rawdon, Saint-Liguori, Sainte-Marcelline et Saint-Ambroise;

CONSIDÉRANT QUE le 6 novembre 2012, 300 personnes se sont présentées à la rencontre convoquée par Hydro-Québec pour manifester leur opposition au projet et pour appuyer les 15 propriétaires touchés par ce projet;

CONSIDÉRANT QU'une pétition circule présentement parmi notamment la population de Rawdon;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, Hydro-Québec n'a pas fait la preuve auprès de la population qu'il n'existe pas d'autre corridor susceptible de causer moins de tort ou inconvénients que le projet Chamouchouane;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'Hydro-Québec ne tient pas compte de l'impact du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (« PMADD ») 2012-2031 applicable à la grande région montréalaise dont la plus grande partie de la plaine de la Nouvelle Acadie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet d'Hydro-Québec contredit l'objectif du PMADD « Favoriser une occupation optimale en augmentant la superficie des terres en culture » avec comme objectif une croissance de 6 % de la superficie globale des terres en culture d'ici 2031;

CONSIDÉRANT les nombreux impacts négatifs potentiels, notamment sur la santé humaine, sur la valeur marchande des propriétés et sur les terres à bois et les érablières ainsi que l'impact visuel entre autres sur les secteurs Kildare et Riviera;

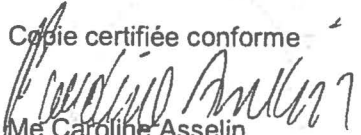
CONSIDÉRANT l'impact négatif significatif.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Jacqueline Zara, appuyée par Monsieur le conseiller Normand Marsan et unanimement résolu :

Que la Municipalité de Rawdon :

1. s'oppose à la construction dans la plaine de la Nouvelle Acadie lanaudoise du projet de ligne 735 kV Chamouchouane-Bout-de-l'Île.
2. demande au Gouvernement du Québec et à Hydro-Québec de mettre fin au projet de la construction dans la plaine de la Nouvelle Acadie lanaudoise du projet de ligne 735 Chamouchouane-Bout-de-l'Île.
3. demande au Gouvernement du Québec et à Hydro-Québec de confirmer sans ambages ni restriction la vocation agricole dynamique de la plaine de la Nouvelle Acadie lanaudoise.

Copie certifiée conforme



Me Caroline Asselin

Directrice du greffe et secrétaire-trésorière adjointe

Le 29 novembre 2012

Rawdon, le 3 novembre 2014

313

CR3.7

Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et de la Lutte contre
les changements climatiques
a/s Monsieur David Heurtel, ministre
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Projet à 735 kV de la Chamouchouane–
Bout-de-l'Île

6212-09-066

Objet : Demande d'audience publique sur le Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane—Bout-de-l'Île, du Saguenay–Lac-St-Jean à Montréal (le « projet »)

Monsieur le Ministre,

À titre de citoyen informé en 2012 de la volonté d'Hydro-Québec de faire passer une nouvelle ligne de transport très haute tension dans Lanaudière, je tiens à vous transmettre les éléments suivants en soutien à ma demande d'audience publique pour le Projet de ligne à 735 kV de la Chamouchouane-Bout-de-l'Île.

Je viens tout juste de mentionner que j'avais été informé par Hydro-Québec en 2012 de la présence d'un tel projet près de chez moi...cette donnée est quelque peu inexacte. En effet puisque ma demeure se situait à plus de 500m du corridor d'étude, je n'ai pas été invité à la rencontre d'information du Transporteur. C'est par un concours de circonstances que je me suis rendu à la première séance d'information du Transporteur dans Lanaudière. Lors de cette soirée, j'ai rencontré un représentant d'Hydro-Québec Transport (HQT) qui n'annonçait que le Transporteur était déjà à l'étude d'un autre corridor et d'un autre tracé. Ceci a été la première fois que j'ai été témoin d'un double discours et cela a été le début de mon implication dans le dossier. En effet, je fais cette demande à titre personnel car je crois que chaque citoyen a droit à être entendu, toutefois il serait inapproprié d'éviter de dire que je suis aussi impliqué au sein de l'organisme Citoyens Sous Haute-Tension (« CSHT »).

Ma connaissance du dossier et ma présence notamment aux soirées d'informations du Transporteur, aux audiences de la Régie de l'énergie et plus récemment à la soirée d'information du BAPE me laisse pour le moins perplexe quant à une réelle influence que pourrait avoir le citoyen dans le dénouement d'un projet d'envergure comme celui présenté aujourd'hui. À titre d'exemple, un représentant du Transporteur mentionnait lors des audiences à la Régie de l'énergie que le dossier sera accepté par cet instance, il ne s'agit que d'une formalité, aussi lors des soirées d'informations du BAPE il était aussi question que les dossiers soumis par le Transporteur sont robustes fiables et optimaux (langage couramment utilisé par le Transporteur) et que, dès lors, la consultation est par le fait même terminée. Cela fait plus de deux ans que je suis impliqué dans le dossier, ce discours a donc peu d'impact sur moi, cependant imaginez l'effet que celui-ci peut avoir sur un individu qui vient tout juste de prendre connaissance du dossier. Moi je n'ai pas à l'imaginer, je l'ai vu; ce citoyen repart chez lui avec le sentiment que c'est jouer d'avance et que le mieux qu'il puisse faire c'est tondre son gazon en attendant la construction de cette ligne au limite de sa propriété. Bien que les représentant du BAPE explique la raison d'être de la démarche et la place du citoyen, cela a peu d'impact réel sur bien des individus et j'en suis profondément découragé. La philosophie de communication qui est implantée chez le Transporteur doit changer et je m'en remets aux instances réglementaires et politiques pour tracer cette voie de changement.

Du même ordre, des citoyens de Lanaudière, des élus et des représentants du milieu se sont prononcés clairement et sans équivoque, à de nombreuses reprises au cours des dernières années, contre le projet. Lorsque la question a été soulevée en assemblée, le Transporteur c'est contenté de

dire qu'il avait reçu des préoccupations du milieu. En toute honnêteté, et avec le plus grand respect, ne serait-il pas plus facile d'appeler un chat un chat et éviter de prendre la population pour des imbéciles qui ne comprennent pas ce qui est en train de se passer sur leur territoire?

Conscient que l'organisme CSHT a déjà produit une demande d'audience je ne reprendrai ici que les éléments que je trouve personnellement important de rappeler;

- En 2010 et 2011 les projets proposés étaient tous optimaux, robustes et fiables, aujourd'hui HTQ nous indique qu'en prenant un regard plus vaste il a trouvé une solution plus optimale, peut-être qu'en élargissant encore un peu le champ de vision trouveront-ils une solution encore meilleure?
- Au titre du discours changeant, HQT mentionnait, en 2012, qu'il devait ouvrir un nouveau corridor afin d'isoler cette nouvelle ligne de transport, conçue avec la technologie post-verglas, pour sécuriser l'alimentation de la Boucle Métropolitaine. Le 28 octobre dernier HQT répondait à un maire, en assemblée publique, qu'il n'y avait plus de problèmes à construire cette ligne à côté d'une autre ligne à 735kV. Explications, la nouvelle ligne résistera au verglas, à croire qu'il est alors convenu que la « vieille » ligne ne pourra jamais tomber sur la « neuve » si un épisode comparable à celui de 1998 devait survenir. Je ne crois pas, avec respect, qu'il s'agisse d'un plan optimal à cet égard.
- De façon encore plus troublante, HQT indique qu'ils n'ont pas à obtenir le consentement du gouvernement ou de la population puisqu'une partie de son projet projeté est à l'intérieure de son emprise acquise lors de la construction de la ligne existante, et qui n'a pas été utilisée depuis plus de 30 ans puisque cette emprise a été acquise avant l'entrée en vigueur de la *Loi sur la protection du territoire agricole*. Il est étonnant de penser que l'objet de la *Loi* peut être balayé du revers de la main du fait que l'usage autre que l'agriculture ait été « réservé » depuis les années 80. Au même titre que la Transporteur nous rappelait, en audience à la Régie de l'Énergie, que certaines de nos études (finalement admises par le régisseur à titre de références) ne pouvaient être évoquées car datant d'avant le dépôt de la requête par le Transporteur, il apparaît, dans ma perception du développement durable, que les décisions d'aujourd'hui doivent être prises en fonction des lois contemporaines applicables en matière de protection du territoire.

Sans vouloir présenter ici l'ensemble du dossier de mes objections au projet, je réitère que ce projet était inacceptable pour la population, les élus et les décideurs de Lanaudière en 2012 et qu'il le demeure en 2014.

Je vous remercie de l'attention que vous portez à cette requête et veuillez agréer monsieur mes sentiments distingués.

À titre personnel,

Pierre Cyr

Rawdon, Québec

Montréal, le 3 novembre 2014

TRANSMISSION PAR LA POSTE ET PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Monsieur David Heurtel
Ministre
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les
changements climatiques
675, boul. René-Lévesque Est, 30e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique
Ligne de transport à 735 kV Chamouchouane / Bout-de-l'île

Monsieur le Ministre,

Nous vous soumettons par la présente une demande d'audiences publiques concernant le projet mentionné en objet.

La Fondation Rivières est un organisme à but non lucratif indépendant qui œuvre depuis 2002 à la protection et à la mise en valeur des rivières du Québec. La sensibilisation de la population et l'éducation sont au cœur de notre mandat, de même que le support aux regroupements de citoyens dans leurs démarches pour la protection des rivières. Nous sommes d'avis que les rivières du Québec sont une de nos grandes richesses puisqu'elles recèlent de nombreux sites exceptionnels dont la mise en valeur et le développement de l'accessibilité devrait être systématiques.

Conséquences environnementales, sociales, économiques

Ce projet d'une ligne de transport d'électricité sur 425 km au coût de 1,35 milliard \$, incluant le poste de transport Judith-Jasmin à Terrebonne, nécessiterait des travaux majeurs de déboisement, de construction de routes et chemins d'accès qui détruiraient de nombreux paysages. La ligne croiserait sur son parcours une multitude de rivières et de secteurs vierges et porterait atteinte à un nombre considérable de secteurs vierges encore préservés. Ce faisant, ce projet occasionnerait des changements affectant les écosystèmes et leur capacité à fournir les services écologiques. Elle favoriserait de surcroît la construction de nouvelles centrales hydroélectriques soit sur son parcours, soit en région éloignée.

Ces modifications créeraient une cicatrice majeure dans les paysages, fragmenteraient le territoire et auraient un impact sur une multitude de milieux naturels. Toutes ces conséquences doivent être prises en considération et comptabilisées à titre d'externalités inhérentes au projet, ce qui ne semble pas avoir été fait adéquatement. Une évaluation exhaustive des impacts environnementaux sur la valeur des services écologiques, des écosystèmes d'eau douce qui seront affectés doit être réalisée et les pertes subies (par les

écosystèmes) doivent être prises en considération sur le plan financier afin de comparer adéquatement les solutions alternatives. Nous considérons qu'il s'agit d'un projet dont le sort ne peut être décidé sans une consultation au niveau national.

Justification du projet

La justification n'est abordée qu'en quelques passages, si peu, voire non documentés. Outre son coût colossal, le projet apparaît surtout inutile compte tenu des autres informations et garanties produites il y a trois ans par Hydro-Québec et analysées par la Régie de l'énergie lors de l'évaluation du raccordement du complexe La Romaine et de l'appel d'offres éolien 2005 au réseau électrique. Le projet Chamouchouané apparaît aujourd'hui sans justification claire et en contradiction avec leurs affirmations lors de l'examen du projet Romaine.

On note plus précisément que la Régie de l'énergie a autorisé Hydro-Québec¹ à utiliser les lignes de transport d'électricité existantes pour acheminer l'électricité provenant du complexe La Romaine avec toutes les garanties de fiabilité requises pour le réseau.

D'ailleurs, une série de travaux de modification de postes de transformation est déjà entreprise afin d'augmenter la capacité de la ligne de transport existante en fonction de la mise en eau du projet Romaine. Ces travaux, dûment autorisés par la Régie de l'énergie, avaient reçus une garantie explicite d'Hydro-Québec : « (...) tel que l'a amplement démontré le Transporteur, le Projet repose sur des études complètes et exhaustives et les solutions de raccordement présentées par le Transporteur sont viables et optimales tant au niveau des coûts que des éléments techniques. » Cette solution initiale sans besoin d'un seul pylone additionnel était estimée à 372 M\$² alors que le projet actuel coûte 1,35 G\$.

Cette alternative, valable à l'époque, doit donc être exposée et dûment analysée par des audiences publiques pour le bénéfice de tous, conformément aux objectifs de la Loi sur la qualité de l'environnement et de la Loi sur le développement durable.

En conséquence, nous sommes convaincus que la population québécoise souhaite que les aspects mentionnés précédemment soient pris en compte et débattus dans un forum de discussion structuré. Nous demandons conséquemment qu'une audience sur les conséquences de ce projet, avec des commissaires disposant de pouvoirs d'enquête, soit tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.



Alain Saladzius, ing.
Président

¹ Régie de l'énergie, Décision D-2011-83 Motifs, Dossier R-3757-2011 du 30 juin 2011

² H-Q TransÉnergie, État d'avancement des projets majeurs au 31 décembre 2012, page 52

De : Philippe Cardinal

Envoyé: 31 octobre 2014 15:05

À : Ministre MDDELCC

Objet : Demande d'audience publique dossier ligne 735 kv Chamouchouane bout de l'île

Bonjour monsieur le ministre Heurte],

Veillez excuser mes fautes d'orthographe et ma présentation,

Je suis une personne aveugle qui tente de se débrouiller du mieux possible.

Je sollicite une demande d'audience publique concernant la ligne a 735 kv Chamouchouane bout de l'île.

Je suis copropriétaire d'un chalet de chasse et pêche situé sur les terres publiques du Québec.

Le chalet est situé au lac Patu entre le lac Croche et le lac Trèfle tout près de Saint Michel des Saints et du village de Saint Zénon.

Il s'agit d'un petit lac de tête bien connu des pêcheurs de la région pour sa qualité exceptionnelle de pêche à l'omble de fontaine, la seule espèce présente dans ce plan d'eau.

Actuellement une ligne de 735 kv traverse au dessus du lac presque dans son centre.

Le tracé de la nouvelle ligne va faire en smte qu'elle va pratiquement passer tout près du chalet et encore au dessus du lac.

Inutile de vous expliquer l'impact visuel négatif de ces deux lignes.

Il y a aussi l'impact négatif de la pollution sonore.

Actuellement, par temps humide, on entend le grésillement de la ligne même dans le chalet.

On peut imaginer ce que cela va être avec deux lignes.

Le déboisement sous la ligne cause aussi problème. Le lac se trouve entre deux hautes montagnes et lors de la fonte des neiges ou lors d'orage la tene est empmtée dans le lac et contribue à l'eutrophisation du lac.

Il serait dommage de détruire ce lac pour des générations futmes de pêcheurs sans compter la perte de la valem de ce chalet pour lequel on paie la location et les taxes municipales et scolaires. ·

Hydro-Québec pourrait très bvien changer un bout de ce tracé et faire en smte que la nouvelle ligne passe à l'arrière du chalet entre le lac Patu et le lac Trèfle.

De cette façon le lac serait préservé à jamais.

Est-il possible de faire appel à la médiation?

Espérant le tout conforme.

Bien à vous et merci à l'aven ce de votre attention

Mes coordonnées sous ma signature.

Louis-philippe Cardinal

Louis-Philippe Cardinal

Rawdon, Québec